

SUIVI BOTANIQUE - JAURE (24)

Bois de l'Espèr

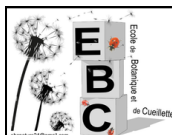
26 février 2026

Bruyère cendrée ©Créateur de forêt

Quand

28 mars, 23 mai et 26
septembre 2025

Qui



Ecole de de
Botanique et de
Cueillette

Comment

Observation à la loupe botanique et détermination à l'aide d'ouvrages (*Les plantes de Dordogne et des départements limitrophes* et *Petite flore de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*) et d'outils informatiques (PlantNet et Flora Incognita)

Méthode et résultats

La parcelle a été divisée en 4 zones, chacune confiée à une équipe de 2 à 4 observateurs qui notent les plantes observées. A partir du mois de septembre, chaque essence est classée dans une catégorie de rareté (rare, fréquente ou très fréquente) en fonction de son nombre d'occurrence, dans le but de pouvoir étudier l'évolution de sa fréquence.

57 espèces ont été observées au mois de mars, 72 au mois de mai et 76 au mois de septembre : des chiffres similaires à ceux de l'année précédente. Cependant, si les nombres sont constants, la liste des espèces évolue significativement, avec des espèces nouvelles et des espèces qui disparaissent.

On peut décrire le Bois de l'Espèr comme étant composé de 3 milieux principaux :

- Une **zone acide** sur le haut de la parcelle, qui favorise les plantes comme l'asphodèle, les bruyères et les cotonnières.
- Des **zones humides** autour de la mare et en haut de la parcelle, qui favorise les joncs, les fougères, les saules, la molinie et l'eupatoire chanvrine.
- Une **zone de friche** qui favorise les plantes pionnières comme les ronces, les plantains, les porcelles, les lotiers et les cornouillers sanguins.

Les nouvelles essences

Au printemps 2025, 20 essences de plantes qui n'avaient pas été observées au printemps précédent ont été repérées. Parmi ces essences, il y a le **saule à oreillettes** (*Salix aurita*), le **bugle rampant** (*Ajuga reptans*) ou encore la **centaurée noire** (*Centaurea nymphaea*).

A l'automne 2025, 11 essences de plantes qui n'avaient pas été observées à l'automne précédent ont été repérées. Parmi ces essences, il y a par exemple le **chèvrefeuille des bois** (*Lonicera periclymenum*), la **porcelle des sables** (*Hypochaeris glabra*) ou encore le **millepertuis commun** (*Hypericum perforatum*).



Saule à oreillettes © Créateur de forêt



Centaurée noire © Créateur de forêt



Millepertuis commun © Créateur de forêt



Chèvrefeuille des bois © Créateur de forêt

Les plantes voyageuses

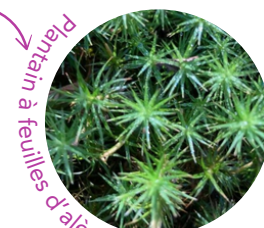
Parmi les nouvelles espèces de plantes inventoriées au Bois de l'Espèr, certaines ne sont pas indigènes, elles arrivent d'autres régions de France ou d'autres pays.

C'est le cas par exemple du **plantain à feuilles d'âlène** (*Plantago subulata*), originaire du littoral méditerranéen, où il pousse sur les rochers et les coteaux. On peut supposer que cette plante a été importée par l'activité humaine, peut-être au moment du reboisement de la parcelle.

On peut mentionner aussi **Praxelis clematidæ**, une plante de la famille des Astéracées, originaire des régions tropicales de l'Amérique du Sud. Cette plante se propage rapidement grâce à ses nombreuses petites graines qui peuvent être dispersées par le vent ou par les migrations des animaux.



Asphodèle blancs © Créateur de forêt



Plantain à feuilles d'âlène © EBC



Praxelis clematidæ © EBC

